

Suspension de la réforme des retraites : Info-retraite.fr se met à jour



© 2026 Les Echos Publishing

Promulguée fin décembre 2025, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a temporairement suspendu la dernière réforme des retraites. Un retour en arrière qui a pu mettre les différentes caisses de retraite dans l'embarras et créé la confusion dans l'esprit des assurés, et plus particulièrement dans celui des personnes qui approchent de la fin de leur carrière professionnelle.

À ce titre, pour connaître leur nouvelle situation, les assurés peuvent faire appel au simulateur « Mon estimation retraite », accessible depuis le site info-retraite.fr. En effet, cet outil vient d'être actualisé et tient donc compte de certains changements opérés par la dernière loi de financement de la Sécurité sociale. Ainsi, le simulateur intègre notamment :

- l'ajustement des âges et des trimestres pour les générations nées entre 1964 et 1968 ;
- la prise en compte par la CNAC, la CNAV-TI, la MSA-SA et MSA-NSA et la CAVIMAC des 23 ou 24 meilleures années pour les mères de famille.

D'autres mises à jour, qui seront intégrées dans les prochains mois, sont d'ores et déjà planifiées. Elles concernent :

- l'ajout de deux trimestres « enfant » pris en compte pour la

carrière longue ;

- la mise à jour de la surcote parentale ;
- l'ajout d'un trimestre de bonification de durée de liquidation pour les femmes fonctionnaires ;
- la publication du parcours simulation Cumul Emploi-Retraite lorsque les décrets d'application de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 seront publiés.

Suspension de la réforme : ce qu'il faut retenir

Dans le cadre de la dernière réforme des retraites (2023), l'âge légal de départ à la retraite est progressivement relevé de 62 à 64 ans. Il en est de même de la durée d'assurance requise pour obtenir une pension de retraite à taux plein (50 %) : celle-ci est progressivement relevée de 168 à 172 trimestres (soit 43 ans).

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 suspend le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite et de la durée d'assurance requise pour obtenir une pension de retraite à taux plein. En pratique, la loi maintient à 62 ans et 9 mois l'âge légal de départ à la retraite et à 170 trimestres la durée d'assurance requise pour obtenir une pension de retraite à taux plein pour les personnes nées entre le 1^{er} janvier 1964 et le 31 mars 1965.

Exemple : une personne née le 1^{er} janvier 1964 peut bénéficier de sa pension à compter du 1^{er} septembre 2026 (au lieu du 1^{er} janvier 2027 auparavant).

Voici les modifications apportées au calendrier de déploiement de la réforme des retraites de 2023 :

Âge légal de départ à la retraite et durée d'assurance requise*				
Année de naissance	Règles issues de la réforme des retraites de 2023		Règles issues de la LFSS 2026	
	Âge légal de départ à la retraite	Durée d'assurance requise	Âge légal de départ à la retraite	Durée d'assurance requise
1963	62 ans et 9 mois	170	62 ans et 9 mois	170
1964	63 ans	171	62 ans et 9 mois	170
1965 (du 1 ^{er} janvier au 31 mars)	63 ans et 3 mois	172	62 ans et 9 mois	170
1965 (du 1 ^{er} avril au 31 décembre)	63 ans et 3 mois	172	63 ans	171
1966	63 ans et 6 mois	172	63 ans et 3 mois	172
1967	63 ans et 9 mois	172	63 ans et 6 mois	172
1968	64 ans	172	63 ans et 9 mois	172
1969	64 ans	172	64 ans	172

*Nombre de trimestres de retraite nécessaires à l'obtention d'une pension de retraite à taux plein.

Précision : l'aménagement de la durée d'assurance requise bénéficie également aux assurés qui peuvent prétendre à un départ anticipé pour carrière longue, inaptitude ou invalidité.

[Art. 105, loi n° 2025-1403 du 30 décembre 2025, JO du 31](#)

© 2026 Les Echos Publishing